

Non au démantèlement de la mutuelle des personnels des HCL !

Informée de la campagne de signatures de la lettre ouverte au Directeur général des Hospices Civils de Lyon (HCL) et des assemblées générales qui se tiennent sur tous les établissements à l'initiative du Syndicat général FO des personnels des HCL, notre Fédération apporte son soutien à ses revendications et à son combat.

- pour **rétablir leur Mutuelle** dont le contrat avec les HCL, datant de 1932 a été rompu par le Conseil d'Etat (saisi par le Président CGT de la Mutuelle !) sur injonction de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (organisme de surveillance des banques et des assurances sous la tutelle de qui la Mutuelle a été placée par le Directeur général des HCL) et dont les remboursements aux personnels sont suspendus depuis le 1^{er} janvier 2012 ;
- pour que la **Trésorerie des HCL rembourse aux personnels leurs avances de paiement** pour leurs soins, examens, pharmacie que prescrit l'article 44 du Statut de la FPH ;
- pour que la **Direction générale applique le Statut et renégocie en conséquence l'application aux HCL de la gratuité des soins, examens, pharmacie...** pour le personnel en activité « considérant le fait que les HCL ne fournissent pas à leurs personnels la possibilité, sur prescription d'un médecin de l'établissement de bénéficier de médicaments gratuits conformément au Statut » (délibération du Conseil d'administration des HCL contresignée par le Préfet du Rhône et le Préfet de Région le 04-04-1990). Ils avaient augmenté de 60% la compensation financière des HCL à la Mutuelle pour ces charges indues ;
- Pour que **soient annulées en conséquence, les hausses de 35% des cotisations du personnel** ;
- Pour rétablir la **non imposition des cotisations à la Mutuelle**, sans laquelle, 600 à 1000 euros selon le grade seront ponctionnés sur les salaires annuels des personnels : notre Mutuelle, qui bénéficiait d'un contrat collectif de groupe, doit rester défiscalisée.

Alors que de toutes parts aujourd'hui, est faite l'apologie des Mutuelles et des assurances candidates pour se substituer à la Sécurité Sociale, en assurant la «complémentaire santé», l'offensive de démantèlement de la Mutuelle des personnels des HCL (dont le bilan est encore **positif** en fin 2011, dont les réserves obligatoires sont remplies...) n'indique t-elle pas au bout du compte qu'il n'y a rien d'autre derrière ces discours qu'une offensive pour diminuer une nouvelle fois la part de salaire différé, comme le réclame à cor et à cri, la troïka (FMI-BCE-UE) et les agences de notation ?

La Fédération s'engage à défendre au Ministère les revendications du personnel défendues par le Syndicat général FO des personnels des HCL pour sauver leur Mutuelle.